

ARRETE n° 25-272

Portant nomination des référents déontologie au sein de
l'Université de technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022
portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1

La mission déontologie au sein de l'UTT est confiée à Madame, Messieurs :

- Housseem BADREDDINE
- Dominique BARCHIESI
- Myriam LEWKOWICZ

Cette mission, renouvelable, prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée
de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2028 selon la lettre de mission jointe.

Article 2

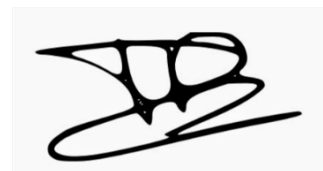
La mission relève du Titre III et plus spécifiquement du groupe C-1-4 « Chargé de mission »
du Référentiel d'Equivalence Horaires.

Fait à Troyes, le 15 juillet 2025

Vu par les intéressé(e)s
Le :

22 juillet 2025

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DRH

Copies : Intéressé(e)s

Affaires générales et juridiques

Diffusion générale : www.utt.fr

ARRETE n° 25-272

Portant nomination des référents déontologie au sein de
l'Université de technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022
portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1

La mission déontologie au sein de l'UTT est confiée à Madame, Messieurs :

- Housseem BADREDDINE
- Dominique BARCHIESI
- Myriam LEWKOWICZ

Cette mission, renouvelable, prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée
de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2028 selon la lettre de mission jointe.

Article 2

La mission relève du Titre III et plus spécifiquement du groupe C-1-4 « Chargé de mission »
du Référentiel d'Equivalence Horaires.

Fait à Troyes, le 15 juillet 2025

Vu par les intéressé
Housseem BADREDDINE
Le : 22 Juillet 2025

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DRH
Copies : Intéressé(e)s
Affaires générales et juridiques
Diffusion générale : www.utt.fr

ARRETE n° 25-272

Portant nomination des référents déontologie au sein de
l'Université de technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022
portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1

La mission déontologie au sein de l'UTT est confiée à Madame, Messieurs :

- Housseem BADREDDINE
- Dominique BARCHIESI
- Myriam LEWKOWICZ

Cette mission, renouvelable, prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée
de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2028 selon la lettre de mission jointe.

Article 2

La mission relève du Titre III et plus spécifiquement du groupe C-1-4 « Chargé de mission »
du Référentiel d'Equivalence Horaires.

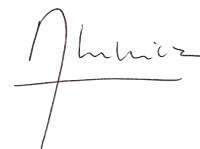
Fait à Troyes, le 15 juillet 2025

Vu par les intéressé(e)s

Le: 18/07/2025

Myriam Lewkowicz

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DRH

Copies : Intéressé(e)s

Affaires générales et juridiques

Diffusion générale : www.utt.fr